

OUVERTURE HIER DU PROCES DE L'AFFAIRE KHALIFA

La défense exige le témoignage d'Ouyahia

L'ex-chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia, a été demandé à la barre en tant que témoin par l'un des avocats de la défense. "L'affaire Khalifa a éclaté alors que M. Ouyahia était en poste. Son intervention aujourd'hui est plus que vitale pour connaître les tenants et les aboutissants de cette affaire."

Ce à quoi la juge répondra qu'il n'est pas cité dans l'ordonnance, mais "si nous jugeons que son témoignage peut apporter des éclaircissements à cette affaire nous lui ferons appel. La loi est au-dessus de tous", rétorquera la magistrate. Cette attitude lui vaudra l'acclamation de toute la corporation des avocats.

Le procès tant attendu de l'affaire Khalifa s'est ouvert hier au tribunal criminel près la cour de Blida. Jamais cette instance juridique n'a connu autant de monde depuis son ouverture et la salle d'audience, malgré son élargissement par l'ajout de plusieurs autres sièges, s'est avérée, en définitive, trop petite pour contenir toutes les personnes présentes.

C'est à 9h30 que le tribunal, dirigé par la juge Mme Brahimi Fatiha, s'est ouvert. Journalistes et photographes y étaient en force. Ils étaient autorisés à prendre des clichés sauf à l'intérieur de la salle.

Et c'est par l'appel nominatif des prévenus que la juge ouvre l'audience. En sus des sept accusés en fuite, force est de constater l'absence à l'appel des trois Keramane poursuivis en criminel dans cette affaire. Il s'agit de Keramane Abdelwahab, ex-gouverneur de la Banque d'Algérie, Keramane Abdenour, ex-ministre de l'Energie du temps du gouvernement de Ghozali et Keramane Yasmine, fille de ce dernier et ex-responsable de l'agence



d'Airways à Rome.

Autrement, tous les prévenus, notamment ceux qui ont fait l'objet de prise de corps avaient répondu présents à l'appel. En somme, ils seront 94 à être appelés à la barre des accusés. Les 10 autres seront jugés par contumace.

Toutefois, l'assistance sera surprise de voir, lors de l'appel des témoins, des personnages du monde sportif à l'exemple de Saïd Allik (USMA), Medouar Abdelkrim (ASO), Belloumi Lakhdar, ancien joueur international, Hannachi Mohand Cherif (JSK) et même le commentateur de la chaîne III, Maâmar Djebour.

Parmi les personnalités politiques et syndicales citées, mais qui ne se sont pas présentées, l'on peut noter Aboudjerra Soltani et Abdelmadjid Sidi Saïd. A leur sujet, la juge dira : "Si le tribunal aura besoin expressément de leur témoignage, la cour les fera parvenir quitte à utiliser la force publique." Pour annoncer ensuite, "l'actuel ministre des Finances, M. Mourad Medelci est ci-présent dans la salle pour ceux (avocats, ndlr) qui veulent interroger, mais nous préférons qu'il commencera à s'y présenter à partir

de samedi prochain". Même M. Tebboun Abdelmadjid, ancien ministre de l'Habitat, s'est présenté à la juge en tant que témoin. A son sujet, cette dernière dira qu'il est à la disposition du tribunal au même titre que M. Leksassi, actuel gouverneur de la Banque d'Algérie dont "le témoignage est très important", insistera la présidente du tribunal, d'autant "qu'il apportera des éclaircissements en matière de technique de gestion".

Viendra ensuite l'appel des victimes. Elles sont au nombre de 300. Ce sont les OPGI qui en constitueront le plus grand nombre du fait que les représentants de toutes les wilayas du pays y avaient répondu présent à l'appel.

Ce n'est qu'à 13h que la liste des prévenus, témoins et victimes sera passée en revue.

"Les prévenus non détenus peuvent quitter la salle à la suspension de l'audience et revenir demain", s'adressera la juge aux mis en cause présents dans la salle.

Quant à ceux ayant fait l'objet de prise de corps, ils seront tenus à y rester. A ce propos, Me Djamel Boulefrad interviendra au nom de tout le collectif

des avocats pour demander la levée des prises de corps. "Ils présentent tous (les prévenus, ndlr) des garanties de représentation et s'ils sont venus d'eux-mêmes, hier, ils pourront le faire durant tout le déroulement du procès", argumentera-t-il.

La demande laissera la juge perplexe, car il faut le dire c'est une lourde responsabilité à assumer surtout que déjà au premier jour d'audience, trois prévenus, les Keramane en l'occurrence, ont fait défaut.

C'est dire que le premier jour du procès du siècle, comme il plaît à beaucoup de l'appeler, s'est terminé avec la lecture d'une partie de l'ordonnance de renvoi, celle relative à la chambre d'accusation près la Cour suprême. La présidente du tribunal a jugé utile d'éviter toute une litanie à l'assistance arguant que l'essentiel y est dit. Autrement, le greffier aura à lire plus de 170 pages.

Il est important de signaler que deux magistrats supplémentaires ainsi que deux jurés ont été désignés pour assurer la continuité au cas l'un des composants du tribunal ferait défaut surtout que le procès durera plus de 15 jours.

M. B.

Abdelmoumen Khalifa, premier prévenu appelé à la barre

Abdelmoumen Khalifa, P-DG du groupe qui porte son nom et actuellement en fuite, a été le premier prévenu à être appelé à la barre par la juge, Mme Brahimi Fatiha.

Aucun avocat ne s'étant constitué à sa place, la juge a été contrainte de poursuivre l'appel des autres prévenus.

Ceci fera dire à un autre avocat, que sans la présence du principal accusé beaucoup de non-dits entacheront ce procès.

Deux jurées refusées par le Procureur général

Le procureur général de l'audience du procès Khalifa a refusé deux jurées tirées au sort. Les avocats de la défense ne manqueront pas de dire que quand bien même il a le droit de récuser ou d'accepter les jurées telles que lui confère la loi, "nous aurions préféré qu'une jurée en soit désignée, pour faire l'équilibre".

La naissance du groupe Khalifa au menu d'aujourd'hui

Le procès d'aujourd'hui sera consacré à la naissance du groupe Khalifa, a annoncé la juge avant de clore la première journée du procès. Ceci est motivé pour des besoins de clarté quant à la genèse de l'affaire et l'éclatement du plus grand scandale qu'a connu l'Algérie depuis l'indépendance. "Il nous est tenu de revenir aux premiers balbutiements de cette affaire pour mieux comprendre et suivre le procès", dira-t-elle.

M. B.

ABSENTS DU PROCES KHALIFA

Les frères Keramane refusent d'être "des boucs émissaires"

Au moment où le procès Khalifa s'ouvrirait, Abdelouhab Keramane, ancien gouverneur de la Banque d'Algérie et Abdenour Keramane, ancien directeur général de Sonelgaz, ont rendu publique une déclaration dans laquelle ils expliquent pourquoi ils ne s'étaient pas présentés devant le tribunal de Blida. Ils considèrent, en effet, que le procès Khalifa est "un simulacre de justice" qui ne les étonne point. Ils considèrent, en effet, que pour des "considérations politiques" ils ont été mêlés à une affaire qui ne les concerne pas.

"Le rejet par la Cour suprême des pourvois formulés contre l'arrêt de la chambre d'accusa-

tion du tribunal de Blida, nous renvoyant devant le tribunal criminel est un pas significatif franchi dans la mise en œuvre d'une stratégie délibérée visant à faire de Abdelouhab Keramane le bouc émissaire dans l'affaire Khalifa en le présentant comme le complice et l'associé des malfaiteurs".

Clamant leur innocence, les deux frères affirment que les accusations portées contre eux "n'ont aucun fondement et qu'elles sont le résultat d'une machination grossière, d'un montage préétabli et sans consistance. Formulés a priori, par parti pris et notifiés dès les toutes premières convocations du juge d'instruction, elles ont

été totalement maintenues jusqu'à la fin de l'instruction".

Ce qui étonne les Keramane, c'est que "les nombreux documents et pièces remis au magistrat pour réfuter les accusations n'ont donné lieu à aucune vérification et le magistrat instructeur en a dans ses conclusions, ni l'évidence".

Formels, les deux accusés affirment n'avoir jamais bénéficié des largesses de Moumen Khalifa.

"Nous n'avons bénéficié ni de cartes de crédits, ni de prêt bancaire non remboursable, ni de don, ni d'aucun avantage de quelque nature que ce soit et l'instruction l'a amplement établi. Les enquêtes de moralité effec-

tuées ont pu vérifier que nous ne possédons ni terrain, ni immeuble, ni usine, ni exploitation agricole, ni fonds de commerce.

A ce jour, nous vivons de nos retraites." Dans ces conditions, disent-ils, "le fait de voir confirmée par la Cour suprême notre inculpation pour complicité de vol en réunion, complicité d'associations de malfaiteurs et d'abus de confiance, alors qu'il n'existe strictement rien dans le dossier judiciaire pour soutenir cette accusation démesurée, constitue une véritable voie de fait, à laquelle nous avons décidé de ne pas nous soumettre. Nous sommes aujourd'hui convaincus que le dossier nous

concernant n'est pas un dossier judiciaire, mais un dossier politique, et que les coupables dans l'affaire sont déjà désignés".

En conclusion, les Keramane disent ne pas vouloir "participer à une parodie de justice que constituerait un procès dans lequel nous serait attribué le rôle de bouc émissaire : celui classique du cadre gestionnaire de l'Etat, sans protection parce que libre de toute allégeance, professionnellement compétent, donc soigneusement choisi pour constituer le nuage de fumée idéal pour dissimuler les véritables responsables ainsi que les véritables bénéficiaires de l'affaire Khalifa".

Nawal Imès